



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°54/2018

Portant fermeture à la circulation du chemin d'exploitation n° 158

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'avis favorable de Monsieur Fabien BAUER, Président de l'Association foncière d'Eckwersheim, en date du 1^{er} octobre 2018,
VU la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SOCOS, en date du 1^{er} octobre 2018, pour la fermeture du chemin d'exploitation n°158 à Eckwersheim, en raison des travaux liés à la construction de l'autoroute Contournement Ouest de Strasbourg (COS), à partir du 3 octobre 2018 et jusqu'à la fin des travaux de construction du COS, soit fin 2020.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation dans le cadre du chantier lié au COS,

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation de tous les véhicules sur le territoire de la commune d'Eckwersheim est modifiée comme suit, du 3 octobre 2018 jusqu'à la fin des travaux de construction du COS (fin 2020) :

CHEMIN D'EXPLOITATION N°158

- La circulation est interdite à tout véhicule, sauf engin agricole ;
- Une signalisation BO « interdit à tout véhicule » avec une bavette M9 « sauf engin agricole » sera mise en place à l'intersection du chemin avec la RD226 ;
- Une signalisation BO « interdit à tout véhicule » avec une bavette M9 « sauf engin agricole » sera mise en place à la jonction des chemins d'exploitation n°156 et 158 ;
- Des panneaux « Route barrée » seront mis en place de part et d'autre de la trace et la fermeture sera matérialisée physiquement par des barrières.

Article 2 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise SOCOS.

Article 3 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- Le SDIS
- L'entreprise SOCOS
- Monsieur Fabien BAUER

Fait à Eckwersheim, le 2 octobre 2018

Le Maire
Michel LEOPOLD

